



## Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 16 janvier 2018

# La Municipalité de Renens s'engage contre l'initiative "No Billag"

**La Municipalité de la Ville de Renens est attachée au principe de service public dans le cadre de la diffusion radio-télévisée. Ancré à l'article 93 de la Constitution suisse, il est le socle qui permet de garantir une offre complète et fiable d'information mais aussi de divertissement pour l'ensemble des régions, reflétant leurs spécificités ainsi que l'ensemble des opinions. Elle invite dès lors à VOTER NON à l'initiative "No Billag" qui remet en cause un modèle participant depuis des décennies à la cohésion de la société au niveau national.**

En interdisant tout subventionnement étatique pour les télés et radios, l'initiative populaire "No Billag" supprime bien plus qu'une redevance : elle retire également la reconnaissance dans la Constitution du rôle clé joué par ces canaux de diffusion dans la formation et le développement culturel, la libre formation de l'opinion et du divertissement. Plus que l'abandon d'une taxe, c'est donc une remise en cause du principe de mandat de service public pour ce secteur stratégique.

A une période où le besoin en informations vérifiées et vérifiables est devenu crucial, mais aussi pour garantir la mise à disposition d'une offre commune, généraliste, accessible et de qualité, une participation commune de la population doit être vu comme un atout ainsi qu'une assurance de stabilité.

La thématique soulevée par cette votation englobe des enjeux plus larges que celui du choix des consommateurs. Le modèle que nous connaissons depuis de nombreuses années garantit en effet une prise en considération de l'ensemble du territoire national et de ses spécificités, y compris ses zones limitrophes dont la couverture serait beaucoup moins attractive dans des conditions de marché.

Le financement par la redevance permet d'alimenter une véritable richesse de l'offre caractérisée par des chaînes nationales reconnues et appréciées, mais aussi par quelques 34 radios et télévisions régionales. Celle-ci structure notre paysage médiatique (informations, suivi de votations/élections, etc.) et représente également un instrument indispensable de diffusion et de promotion de la place culturelle jusque dans les communes (relais de manifestations rennaises comme Festimixx, Tarmac Festival ou la Saison de spectacles). Cet investissement commun permet finalement de prendre en compte les minorités favorisant ainsi une certaine cohésion sociale entre les différentes parties de la Suisse, défis que connaît également bien la Ville de Renens au niveau communal.

La Municipalité est consciente que ce système, comme tout autre système de redistribution ne peut être exempt de critiques. Des améliorations devront être apportées afin que ce dernier soit plus en phase avec l'évolution de notre société (montant de la taxe, nouveaux types de consommation, nouveaux médias, etc.). Pour autant, cette évolution ne doit pas être concomitante à une remise en cause complète d'un principe de service public qui a fait ses preuves, et qui pourra difficilement être maintenu uniquement par des mécanismes de revenus publicitaires et une logique de mise en concurrence.

Pour faire perdurer un service public de qualité dans le secteur de l'audio-visuel, acteur à part entière de la société suisse, dans ses régions et ses communes, la Municipalité de la Ville de Renens vous invite à VOTER NON à "No Billag" le 4 mars.

### **Renseignements**

**Jean-François Clément**

*Syndic  
079 645 79 77*